

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Les directeurs de CFA alertent sur les dysfonctionnements du contrôle...

6-7 minutes

Censée se substituer au service académique d'inspection de l'apprentissage depuis le 1^{er} janvier 2019, en application de la loi "Avenir professionnel", la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage conduisant à l'obtention d'un diplôme démarre tout juste avec son lot de problèmes. "On a été alertés par plusieurs collègues sur la manière dont se sont déroulés leurs contrôles", explique Pascal Picault, président de la Fnadir. Lors de son dernier CA, la fédération a voté une motion qui vient d'être rendue publique, le 20 avril 2022, pour alerter sur les dysfonctionnements.



La Fnadir rapporte l'absence des branches dans les premiers

contrôles réalisés au sein des CFA. Pixabay

Tout s'est accéléré sur les six derniers mois", rapporte à AEF info Pascal Picault, le président de la Fédération nationale des directeurs de centres de formation d'apprentis. Le contrôle pédagogique des formations par apprentissage assuré par le service académique d'inspection de l'apprentissage a été supprimé par la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018 et remplacé, depuis le 1^{er} janvier 2019, par la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage conduisant à l'obtention d'un diplôme.

Mais celle-ci a tardé à se mettre en place et ce n'est que depuis quelques mois que les directrices et directeurs de CFA membres de la fédération remontent leurs premières expériences de contrôle. "On a été alertés par plusieurs collègues sur la manière dont se sont déroulés leurs contrôles pour des diplômes de l'Éducation nationale, indique Pascal Picault. Ils décrivent plusieurs choses qui ne sont pas tout à fait en place par rapport à ce que définit la loi de 2018 sur le contrôle pédagogique."

Ces alertes ont conduit la Fnadir à voter, lors de son conseil d'administration du 8 mars 2022, une motion qui vient d'être rendue publique, le 20 avril. Elle pointe plusieurs dysfonctionnements.

Impréparation des branches

Le premier tient à l'impréparation des branches. "La loi de 2018 a remis les branches au cœur du système sur deux axes : le financement — avec la fixation des coûts-contrats — et le contrôle pédagogique — dans un système tripartite avec l'Éducation nationale et le monde consulaire", rappelle Pascal Picault. La Fnadir ne remonte pas de difficulté du côté des

réseaux consulaires "qui s'étaient déjà organisés pour faire respecter un cadre de qualité dans leurs propres CFA et ont mis en place des chargés de mission pour le contrôle pédagogique", observe son président.

En revanche, la fédération rapporte l'absence des branches dans les premiers contrôles réalisés au sein des CFA. "Il manque une partie de l'organisation tripartite, relève Pascal Picault. Certaines branches découvrent qu'elles ont un rôle dans la mission de contrôle pédagogique. Je ne jette pas l'anathème sur les branches, je pense qu'il y en a très peu qui sont structurées. Notre alerte porte sur le rôle de l'État. Est-ce qu'il ne faut pas rappeler aux branches leur rôle ou les accompagner ?"

Pour le président de la Fnadir, "si les branches ont une place dans le contrôle pédagogique c'est qu'il est normal qu'elles aient leur mot à dire au regard de leur rôle dans le système de fixation des prix". "C'est une façon aussi de s'acculturer à l'apprentissage, de rencontrer les CFA", souligne-t-il.

Conflit d'intérêts

L'autre dysfonctionnement concerne les agents de l'Éducation nationale. "Bien souvent, dans les témoignages de collègues qu'on a eus, la personne qui signait le contrôle pédagogique était à la présidence d'une association qui porte des CFA dans le public, par exemple un président d'un GIP porteur d'un CFA ou un Dafpic, rapporte Pascal Picault. Ça pose le problème du certificateur juge et partie parce que le contrôle pédagogique va jusqu'à demander la liste des entreprises, des jeunes, des progressions pédagogiques du CFA. Or c'est ce qui constitue notre savoir-faire dans un monde devenu d'autant plus concurrentiel depuis la loi de 2018."

Le [décret](#) qui encadre la mission de contrôle pédagogique précise pourtant que cette activité de contrôle est "incompatible avec une fonction dans un CFA ou la qualité de membre d'une instance d'un CFA". "Ce n'est pas respecté, observe Pascal Picault. Il faudrait peut-être faire une charte spécifique sur le sujet."

Ces constats concernent les contrôles opérés pour les diplômes de l'Éducation nationale. "Il y a une distorsion par rapport aux autres diplômes, aux autres certifications qu'on prépare, ajoute Pascal Picault. Un CFA qui fait le choix de ne travailler que sur des titres d'écoles n'a jamais de contrôle pédagogique."

Multiplication des contrôles

Outre ces dysfonctionnements, la Fnadir alerte également sur la charge administrative supplémentaire que représente ce contrôle. "Dans la motion, on ne remet pas en cause l'importance d'avoir du contrôle, insiste Pascal Picault. Mais la motion est là pour soulever la question de la simplification administrative. On a alerté la [DGEFP](#) sur le fait qu'on a des contrôles dans tous les sens : il y a Qualiopi, le contrôle du service fait par les [Opcco](#) et la mission de contrôle pédagogique."

Des sollicitations multiples qui affectent le travail des équipes et le modèle économique des CFA. "Déjà qu'on a été obligés d'embaucher des professionnels de la facturation, on va être obligés d'embaucher des professionnels du contrôle et de la certification, prévient Pascal Picault. Je tire la sonnette d'alarme sur le fait qu'on va bientôt dépenser plus d'argent dans l'administratif que dans le pédagogique si ça continue comme ça." D'où la question soulevée par le président de la Fnadir : "Est-ce que Qualiopi ne pourrait pas embarquer les autres

contrôles ?"

"C'est le moment de le dire au début d'un quinquennat, estime-t-il. On sent bien que les ajustements de la loi, c'est maintenant."